



LETTRE DES DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES et des député.e.s des Outre-mer membres du groupe GDR

CHRONIQUE D'UN PARLEMENT ABÎMÉ

Sur trois semaines de temps se sont chevauchés et succédés, au sein de la commission des lois et en séance, des textes d'importance et très techniques qui méritaient un travail pointu. Loin d'être un problème d'organisation, cet agenda vise à empêcher les députés d'approfondir chacun des projets de loi. Et pour cause : la prorogation de l'état d'urgence, l'organisation de notre justice, ou encore le terrorisme sont autant de sujets sur lesquels le Gouvernement estime que l'opposition n'a pas son mot à dire.

Quand, à son plus grand désarroi, le gouvernement est mis en minorité malgré l'appui indéfectible du groupe en Marche, celui-ci n'hésite d'ailleurs pas à faire revoter pour aboutir au vote désiré. C'est ce qu'il vient encore de faire sur le vote du pass sanitaire qui avait pourtant été majoritairement rejeté.

Non contents de déployer des trésors d'imagination pour écarter toute voix dissonante, il multiplie

également et sans fin les atteintes à notre Constitution. Une fois encore, une loi vient d'être sévèrement censurée par le Conseil constitutionnel. Avec cette censure de la loi sur la sécurité globale, ce sont désormais 47% des lois déferées au Conseil constitutionnel qui sont censurées au moins partiellement depuis le début de la législature.

L'organisation des travaux de notre assemblée continue donc d'être parfaitement orchestrée pour empêcher le bon déroulement du débat démocratique et l'élaboration d'une loi de qualité. Une organisation qui trahit la vision que cette majorité a de l'Assemblée nationale : une simple chambre d'enregistrement des desideratas du Gouvernement. Il ne faudrait surtout pas qu'elle donne aux représentants du peuple les moyens de mettre le nez dans ses affaires.

Le Gouvernement fixe ainsi avec le groupe majoritaire de l'Assemblée nationale un agenda sans que nous ayons notre mot à dire. A une

exception près : une fois au cours d'une session notre groupe a la maîtrise de l'ordre du jour d'une journée. Sans nourrir trop d'illusion, nous espérons néanmoins ouvrir une fenêtre dans un ordre du jour étouffant. Nous travaillons depuis plusieurs semaines pour préparer cette journée particulière où l'ensemble de l'Assemblée devra voter sur nos textes. Nous vous donnons donc rendez-vous le mois prochain, pour vous annoncer le sort qui aura été réservé à nos propositions respectueuses du peuple, de ses attentes et de notre Constitution.

S'il nous faut reconnaître que dans l'équilibre actuel des forces nous ne combattons pas à armes égales, notre vigilance et notre force de travail nous permettent de ne pas ployer.

André Chassaigne,

Président du groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine

LE 17 JUIN, NOUS DÉFENDRONS DANS L'HÉMICYCLE SIX DE NOS PROPOSITIONS DE LOIS

Comme le prévoit la Constitution, les groupes d'opposition parlementaires disposent de journées réservées aux cours desquelles il leur appartient de fixer l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Cette année, notre journée réservée aussi appelée « niche parlementaire », aura lieu le 17 juin. Nous avons choisi d'y inscrire six textes, une proposition de résolution européenne et cinq propositions de lois parmi les 105 déposées depuis le début de la législature. Guidés dans ces choix par notre volonté d'être utiles, nous souhaitons provoquer des débats et relayer, au travers de la défense de ces textes, les attentes de nos concitoyens.

► CRÉER, AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE, UNE « EXCEPTION ÉNERGÉTIQUE »

La France s'est attachée, dans le prolongement des ambitions du CNR, à bâtir un grand secteur public de l'énergie. Or, la libéralisation du marché de l'énergie en Europe a profondément transformé ce cadre. Partout, les opérateurs historiques ont été démantelés et filialisés.

Face à l'ampleur du changement climatique, la raréfaction de certaines ressources fossiles ou aux questionnements liés à la gestion des déchets nucléaires, l'organisation économique et sociale du secteur de l'énergie en Europe n'est plus adaptée. Depuis deux ans, la Commission européenne et la France négocient donc un nouveau cadre de régulation pour EDF dont l'enjeu est de s'assurer de la pleine effectivité du principe de « concurrence libre et non-fauscée ». L'avenir d'EDF n'est jamais envisagé à l'aune de la souveraineté et de l'indépendance énergétique, du changement climatique, de l'aménagement du territoire ou de l'emploi.

Il est temps d'ouvrir un débat sur le statut de l'énergie et sur la reconnaissance d'une « exception énergétique européenne », sur le modèle de «

l'exception culturelle ». La France et l'Europe doivent définir les voies et moyens d'une protection efficace des opérateurs nationaux, dans l'intérêt des peuples et de la planète.

► ASSURER LA REVALORISATION DE TOUTES LES RETRAITES AGRICOLES LES PLUS FAIBLES

La proposition de loi dite Chassaigne fixant à 85% du Smic le montant minimum de la pension de retraite des agriculteurs pour une carrière complète de chef d'exploitation entrera en vigueur d'ici la fin de l'année. Cinq ans après son dépôt, nous ne pouvons que nous réjouir que cette mesure de justice sociale pour laquelle nous nous sommes tant battus voit enfin le jour. Cependant, l'injustice faite aux retraités agricoles ne sera pas réglée tant que la situation des femmes, des conjoints collaborateurs et des aides familiaux, aux pensions les plus faibles - le plus souvent moins de 600 € mensuels - ne sera pas prise en compte. Seul un engagement résolu et rapide de la représentation nationale pour modifier les dispositifs de solidarité du régime agricole actuel est à même d'améliorer concrètement le niveau de leurs pensions et d'atteindre la parité avec les autres pensionnés.



► SUPPRIMER LA PRISE EN COMPTE DES REVENUS DU CONJOINT DANS LE CALCUL DE L'AAH

Une personne sur 6 connaît une situation de handicap dans notre pays. Ces 12 millions de nos concitoyens sont souvent frappés deux fois plus par les difficultés du quotidien, par la crise sociale, par l'affaiblissement du service public... Sur les 9 millions de personnes se trouvant sous le seuil de pauvreté, 1 million se trouvent également en situation de handicap. La solidarité nationale doit donc être au rendez-vous. Notre proposition visant à mettre un terme à la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'allocation adulte handicapé (AAH) répond

à un impératif urgent de dignité, d'indépendance et d'autonomie. Depuis 2019, nous nous sommes fait le relais de l'exigence des personnes en situation de handicap de ne pas dépendre financièrement de leur conjoint ou conjointe, d'un droit à l'autonomie dans leur couple. Car faire dépendre cette allocation des revenus du conjoint, c'est ajouter au handicap, c'est surligner le handicap. Le 17 juin, nous défendrons le texte voté au Sénat le 9 mars 2021 (un texte identique au notre, repris par le groupe Libertés et Territoires et adopté en février 2020 à l'Assemblée nationale) pour permettre à la navette parlementaire d'aller à son terme et voir, enfin, cette injustice réparée.

► POUR DES MESURES D'URGENCE EN FAVEUR DES INTERMITTENTS DE L'EMPLOI

Depuis le début de la crise sanitaire, les professionnels de l'événementiel, du tourisme, de la restauration, les extras, les saisonniers, les intérimaires et plus largement les personnes travaillant dans des secteurs où l'emploi discontinu est la norme, sont particulièrement impactés par le choc économique que subit notre pays, sans que des réponses à la hauteur ne leur soient apportées.

Au contraire, le gouvernement aggrave la situation en imposant de manière dogmatique une réforme de l'assurance chômage qui est un véritable non-sens.

Dans ce contexte, il apparaît indispensable d'améliorer le sort des intermittents de l'emploi en répondant à l'urgence sociale par des mesures immédiates de soutien financier et en renforçant leurs droits en matière d'assurance chômage de manière pérenne.

► PRENDRE EN CHARGE LES CONSÉQUENCES DES ESSAIS NUCLÉAIRES FRANÇAIS

Plus de 60 ans après les premiers essais nucléaires français, leurs effets continuent de peser sur les Polynésiens et leur environnement. Une commission extraparlamentaire chargée de proposer un programme de dépollution des sites qui ont subi les essais nucléaires et de gestion des déchets issus de l'activité nucléaire doit voir le jour. En outre, l'indispensable indemnisation des personnes exposées aux essais nucléaires français ne couvre pas toute la complexité des bouleversements causés par

les expérimentations du Pacifique. Aujourd'hui, les Polynésiens supportent seuls le coût sanitaire et social des essais nucléaires au travers de la Caisse de Prévoyance Sociale locale. Nous souhaitons donc replacer la prise en charge des victimes sous la responsabilité de l'État.

► ÉTENDRE LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

L'explosion d'AZF en 2001 a fait 31 morts et près de 2 500 blessés. Afin d'éviter qu'un tel drame ne se reproduise, des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont été mis en place après le vote d'une loi du 30 juillet 2003. Des mesures de protection permettent depuis aux riverains de ces zones d'exécuter des travaux pour protéger leurs biens, comme la pose d'huissieries adaptées au confinement ou au souffle.

Si la mise en place des PPRT est une réussite, leur périmètre est trop restreint. Il ne s'applique en effet qu'aux établissements classés « SEVESO seuil haut » exploitant et entreposant en permanence des matières dangereuses. Il faut permettre aux riverains vivant à proximité d'ouvrages d'infrastructures de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses comme les entrepôts ferroviaires, les quais, les docks, les installations multimodales ou les entreprises de transport routier de matières dangereuses de bénéficier, eux aussi, de cette protection. ♦

►►► Retrouvez l'ensemble de nos propositions sur notre site.

ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE : UN RÉGIME DÉROGATOIRE QUI N'EN FINIT PAS

A nouveau, la représentation nationale a été conduite à prolonger l'état d'urgence sanitaire. Même si le projet de loi prétendait en organiser la sortie, c'est bien de la poursuite d'un fonctionnement dérogatoire à celui des institutions dont il était question.

Certes, la crise sanitaire est grave et en ces temps particuliers, gouverner la France est tout sauf aisé. Les députés communistes n'ont cessé de le rappeler et se sont abstenus de donner des leçons à tout propos ou d'adopter un ton péremptoire. L'exécutif n'a pas fait preuve de cette même prudence. L'Élysée, confiné avec une poignée d'experts, a choisi de décider de tout, tout seul, sans s'appuyer sur le Parlement, sans prendre en considération le témoignage ou les propositions des élus, sans non plus écouter les corps intermédiaires.

CONCENTRATION DES POUVOIRS

Au-delà de l'agacement général que suscite ce mode de fonctionnement, c'est bien la question des résultats qui est posée. Non, la concentration des pouvoirs n'est pas synonyme d'efficacité. Les mesures efficaces sont celles qui sont éclairées, légitimes et donc consenties. Au cœur d'un processus agissant, c'est bien le Parlement que nous aurions dû retrouver ; il aurait constitué une aide précieuse pour piloter la crise, corriger les erreurs, proposer et discuter des scénarios alternatifs, fondés sur les risques identifiés sur le terrain, dans les quartiers, les villages ou les entreprises.

Nous avons déjà regretté cette pente dangereuse. On peut s'inquiéter en effet, alors que le pays se trouve confronté à une crise majeure, que l'exécutif ne juge pas les institutions aptes à en relever le défi. Depuis 2015, nous avons été plus souvent soumis à l'état d'ur-

gence qu'à un fonctionnement normal des institutions. Alors que la confiance dans la vie démocratique des institutions est déjà si faible, le choix est fait de les contourner dès que le vent se lève. Sachant que les défis pourraient se multiplier – défi climatique, guerres, crises économiques graves –, un tel fonctionnement n'est pas raisonnable.



©Mathias PR Reding - pexels

Cette accoutumance aux régimes dérogatoires est dangereuse. Elle abîme le lien de confiance entre les élus et les citoyens et renforce le crédit donné aux partisans d'un pouvoir fort et autoritaire. Ainsi, au travers du texte soumis à l'Assemblée nationale, le gouverne-

ment demandait aux représentants du peuple de lui laisser instaurer, quand il le jugerait utile, un pass vaccinal. Nous aurions pu accepter le principe d'une telle disposition s'il avait été soumis à des conditions strictes. Mais il n'était pas question de délivrer au gouvernement le blanc-seing qu'il souhaitait.

UN IMPENSÉ SOCIAL

Le projet de loi comportait par ailleurs plusieurs autres sujets d'inquiétude. L'alimentation du fichier de santé avec des données qui ne sont pas anonymisées, dans

des conditions de recueil, de stockage et de traitement dont la sécurité n'est pas garantie, a notamment suscité notre opposition. Par ailleurs, le fait de contraindre des salariés déjà durement éprouvés à ne profiter de leurs congés que lorsque leur employeur le voudra bien confirmait, selon nous, l'impensé social qui caractérise le gouvernement et sa majorité. Enfin, nous avons tenté de faire prolonger la trêve hivernale pour protéger les familles menacées d'expulsion. En vain.

L'ensemble de ces éléments nous ont conduits à voter contre ce texte. ♦

►►► Vous pouvez retrouver sur notre site la version intégrale de l'intervention prononcée par Stéphane Peu le 10 mai 2021 de laquelle ce texte est tiré.

Faim et conditions de logement indignes, chez les étudiants la précarité gagne du terrain

Tu as récemment interpellé la Ministre de l'enseignement supérieur sur les conditions de vie des étudiants. Pourquoi ce sujet ?

Depuis plusieurs mois, je suis sensible aux témoignages qui s'expriment de la part de la jeunesse. Cette génération « fantôme » se sent totalement oubliée, voire sacrifiée, par le Gouvernement.

A Douai comme à Villeneuve d'Ascq, j'ai décidé d'aller directement à la rencontre des étudiants pour les écouter. C'est un milieu que je ne connais pas car j'ai commencé à travailler à l'usine dès 14 ans. J'étais loin de m'imaginer l'état misérable de certains logements étudiants du CROUS.

La France, 6^e puissance économique mondiale, laisse des étudiants confinés dans des chambres de 9m² avec des cafards et des punaises de lits. J'ai visité des logements totalement insalubres, envahis par l'humidité. Les travaux ne sont pas programmés car les bâtiments sont pleins d'amiante. Le constat est dramatique !

A travers mes nombreux déplacements, j'ai pu entendre l'expression d'un profond malaise, d'angoisses, d'incertitudes, d'une grave détresse psychologique.

Malgré la mise en place des repas à 1€ où il faut faire la queue plus d'une heure pour espérer décrocher de



« BEAUCOUP D'ÉTUDIANTS M'ONT CONFIÉ DEVOIR SAUTER DES REPAS POUR POUVOIR PAYER LEURS LOYERS. C'EST INADMISSIBLE ! »

quoi manger, la précarité s'aggrave pour les jeunes. Beaucoup d'étudiants m'ont confié devoir sauter des repas pour pouvoir payer leurs loyers. C'est inadmissible !

Que répond le Gouvernement ?

Pour ce Gouvernement, tout va bien. Ils sont satisfaits de leur politique. Il faudrait presque dire merci. Il y a un fossé qui se creuse entre

les déclarations de la Ministre et la réalité.

Il y a seulement 175 000 logements du CROUS pour 2,7 millions d'étudiants actuellement. Le Gouvernement s'était fixé un timide objectif d'en construire 60 000 sur le quinquennat. Il n'en fera même pas la moitié. La Ministre devrait avoir honte de laisser des étudiants vivre dans une précarité aussi forte.

La vidéo que j'ai posté sur twitter a été vue par près d'1,5 millions de personnes. Nous avons reçu des témoignages de toute la France. Ce scandale doit cesser et le Gouvernement doit prendre ses responsabilités.

Quelle suite comptes-tu donner à cette bataille ?

Il est indispensable que cette question explose au niveau national. La souffrance vécue par les étudiants ne peut rester enfouie.

J'ai prévu de rencontrer prochainement les organisations de jeunesse et le centre national des œuvres universitaires (Cnous). J'ai également demandé à la Ministre de me recevoir avec une délégation.

L'Etat a une dette envers les étudiants qui sont enfermés dans des chambres insalubres partout en France. Il n'est pas normal de payer un loyer pour vivre avec des cafards. Je demande officiellement à ce que l'Etat reloger gratuitement ces étudiants. Si les chambres Crous manquent, il faut les reloger dans les hôtels ou passer des conventions avec d'autres organismes de logement. C'est une question de dignité humaine.

Le besoin d'un revenu étudiant est aussi urgent. L'argent existe, le plan de relance a offert des milliards aux grandes entreprises alors que les dividendes s'envolent.

J'ai toujours cru en l'intelligence collective. Les jeunes que j'ai rencontrés ont tous des propositions à faire. La jeunesse c'est l'avenir, il faut l'écouter. C'est avec eux qu'il faut construire le monde d'après. ♦

EGALITÉ PROFESSIONNELLE

Les femmes sont victimes, avec supplément, des logiques de rentabilité, de profitabilité, de précarité, de baisse du coût du travail et de modération salariale. Comme l'a relevé Pierre Dharréville, la proposition de loi pour l'égalité professionnelle portée par la majorité et débattue le 12 mai dernier, si elle comporte quelques dispositions utiles, ne s'attaque pas au fond du problème. Elle ne bouleverse en rien notre législation qui demeure faible à l'égard des employeurs parce qu'elle n'ose pas remettre en cause le libéralisme et son fondement inégalitaire ; elle n'ose pas se frotter de trop près à la toute puissante liberté d'entreprendre, qui découle du sacro-saint droit de propriété. Agir pour l'égalité professionnelle implique la revalorisation de certaines professions aujourd'hui bien mal reconnues. C'est pourquoi nous proposons notamment d'encadrer le recours au temps partiel imposé, qui reste le premier facteur des inégalités salariales et la forme de sous-emploi la plus courante.

RÉMUNÉRATION DES AGRICULTEURS



À notre demande un débat sur la rémunération des agriculteurs, organisé dans le cadre d'une semaine de contrôle, s'est tenu en salle Lamartine afin que des personnalités extérieures puissent être interrogées. Leurs interventions nous ont confortés dans l'idée que les responsables politiques renvoient la question de la rémunération de ceux qui nous nourrissent au bon vouloir des acteurs de leur filière ou aux interprofessions. La stratégie de responsabilisation des filières tentée par le président Macron

dans le cadre des états généraux de l'alimentation ayant fait la preuve de son échec, il est temps que l'État intervienne concrètement pour garantir des prix couvrant au moins les coûts de production, sans omettre la rémunération du producteur.

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ



La crise du covid a agi comme un catalyseur des inégalités : les plus fragiles sont devenus encore plus fragiles, et les territoires qui étaient déjà en difficulté le sont un peu plus encore. A peine reprend-on un peu espoir que le gouvernement remet le cap sur des mesures d'affaiblissement des amortisseurs sociaux dont nous avons pourtant mesuré combien ils étaient indispensables. Stéphane Peu, à l'occasion d'un débat sur l'action de l'Etat à l'égard des plus précaires a appelé le gouvernement à changer de logiciel, et à examiner nos propositions : abandon définitif de la réforme de l'assurance chômage, instauration du RSA pour les moins de 25 ans, annulation des frais bancaires pour les ménages les plus défavorisés et prolongation de la trêve hivernale des expulsions locatives jusqu'au 31 octobre.

SITUATION DES ENTREPRISES

51 milliards d'euros : c'est le jackpot des dividendes qui seront versés aux actionnaires du CAC 40 pour 2021, un montant en hausse de 22% en pleine pandémie. Faut-il rappeler que 100 % des entreprises ont été soutenues par l'argent public, grâce aux aides liées au covid-19, lesquelles ont été perçues sans contreparties sociales, fiscales ou environnementales, malgré nos demandes répétées ? Le grisbi ainsi

absorbé par les actionnaires équivaut à la moitié du plan de relance. Les grandes dynasties du capitalisme français – les Bettencourt, Arnault, Pinault – et les gestionnaires d'actifs comme BlackRock, sniffent à gogo le fric comme de la poudre blanche. Dans le même temps, la crise fait des ravages : les PME, les petits commerces, les services publics, ou encore le secteur culturel et non lucratif s'enfoncent ; on ne compte plus les plans de restructuration et les licenciements. Quant à la mèche lente de la réforme honteuse de l'assurance chômage, elle dynamitera le quotidien de millions de chômeurs.

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE

A l'occasion d'un débat sur la loi de programmation militaire et l'indépendance de la France, Jean-Paul Lecoq s'est indigné face à la dépendance dans laquelle se trouve notre pays vis-à-vis d'autres États en matière de munitions et de fusils d'assaut. Il a également mis en cause notre appartenance à l'OTAN, problématique pour notre souveraineté. Elle nous oblige à déployer nos militaires sur des théâtres d'opérations, qui ne sont pas forcément ceux que souhaite le peuple français. En mars, nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer une loi de programmation qui ne répondait pas assez bien aux véritables besoins des soldats et qui collait trop aux exigences de l'OTAN

PRIX DES VACCINS

L'industrie pharmaceutique va-t-elle profiter de cette crise pour augmenter les tarifs des vaccins contre le Covid, gonfler ses dividendes et siphonner nos finances publiques ?



Telle est la question posée par Fabien Roussel le 4 mai. Son appel au gouvernement à faire la transparence sur les prix est resté sans réponse. Pourtant, la question est légitime, car ces groupes ont touché beaucoup d'argent public et fixent désormais eux-mêmes les prix. L'Inde, l'Afrique du Sud, des prix Nobel de la paix, des chercheurs réclament la possibilité de produire librement ces vaccins et d'en faire des génériques à des prix accessibles. C'est le seul moyen de ne pas être les otages du Big Pharma.

PROFITEURS DE CRISE



L'année dernière, lors de notre niche, nous avons inscrit à l'ordre du jour une proposition de loi visant à instaurer une contribution des hauts revenus et des hauts patrimoines à l'effort de solidarité nationale. La contribution des plus riches nous semblait non pas révolutionnaire, mais juste et utile. Une proposition de loi s'inscrivant dans cette même logique a été mise à l'ordre du jour par la France insoumise. Nous l'avons soutenu avec vigueur par la voix d'Elsa Faucillon. Mais persistant dans sa politique économique, pourtant ringardisée par Joe Biden et le FMI lui-même qui se sont prononcés en faveur de la taxation des plus riches, le gouvernement et sa majorité l'ont écarté d'un revers de main.

CONFIANCE DANS LA JUSTICE

Possibilité de filmer les procès, encadrement de la durée de l'enquête préliminaire, si certaines mesures du projet de loi pour la confiance dans l'institution judiciaire sont susceptibles de rapprocher les Français de leur justice, d'autres ne pourront que les en éloigner. La disparition programmée des cours d'assises au sein desquelles le rôle du citoyen est

central ou l'absence de dispositions permettant de renforcer les moyens de la justice civile, cette justice du quotidien, ne pourront qu'aggraver le désamour bien réel de nos concitoyens pour leur institution judiciaire. En outre, aucune mesure permettant l'indispensable réforme du Parquet, pourtant promise par le Garde des Sceaux lors de sa prise de fonction, ne figure dans le texte. L'ajout enfin d'amendements sécuritaires déposés par le gouvernement à la dernière minute, sous la pression de syndicats de policiers, nous ont conforté dans notre vote contre ce texte.

RSA DÈS 18 ANS

Les inégalités sociales continuent de se creuser à la faveur de la crise sanitaire ; la pauvreté concerne désormais 10 millions de personnes ; la précarité alimentaire touche 5 millions de nos concitoyens et les demandes de RSA explosent. Dans ce contexte, la jeunesse souffre particulièrement : la crise a pesé deux fois plus sur le revenu des 20-25 ans que sur celui du reste de la population française, selon le Conseil d'analyse économique (CAE) de janvier. À ces difficultés matérielles s'ajoute de plus en plus une détresse psychologique. Ces constats par la commission d'enquête pour mesurer et prévenir les effets de la crise du covid-19 sur la jeunesse, dont Marie-George Buffet était la rapporteure. L'ouverture du RSA aux jeunes de 18 à 25 ans en faisait partie, nous avons donc soutenu avec vigueur la proposition de loi inscrite par la France insoumise dans sa niche du 6 mai dernier.



VIOLENCES DANS LA BANDE DE GAZA

A deux reprises, par les voix d'André Chassaigne et d'Elsa Faucillon, nous avons interpellé le gouvernement sur les exactions commises par l'armée israélienne et les colons israéliens dans les territoires occupés. Rappelant la position de l'ONU qui considère que les expulsions des Palestiniens par les colons israéliens sont contraires au droit international et peuvent constituer des crimes de guerre, nous avons appelé à ce que la France prenne toute sa part dans la construction d'une paix durable et juste, sans colonisation. Nous avons aussi réaffirmé avec force que critiquer les actions du gouvernement d'extrême droite de Nétanyahou, dénoncer l'occupation d'un territoire en violation du droit international et la spoliation des biens d'un peuple colonisé, n'était pas de l'antisémitisme.

ÉPIDÉMIES À LA RÉUNION

Lorsque le Covid-19 s'est abattu sur la planète, la Réunion subissait depuis de longs mois une épidémie de dengue d'une rare virulence. Cette double circulation virale n'est pas sans conséquences sur les structures hospitalières. Les urgences sont saturées, les hospitalisations de plus en plus nombreuses, tandis que la réanimation est à la limite de ses capacités, sans oublier le risque de pénurie des deux principaux antalgiques contre la dengue. Karine Lebon a interpellé le gouvernement sur le sous-dimensionnement des moyens hospitaliers de ce territoire que cette double épidémie a mis en évidence.

#AGENDA

À VENIR

JUIN 2021 PRINTEMPS DE L'ÉVALUATION

Dans le cadre de la prochaine semaine d'évaluation et de contrôle qui débutera le 14 juin, nous avons choisi de défendre une proposition de résolution visant à chiffrer, évaluer et encadrer le recours à l'externalisation des services publics. Aujourd'hui, il est difficile de chiffrer l'ampleur du phénomène mais certains estiment qu'il pourrait représenter 160 milliards d'euros, soit l'équivalent d'un peu moins de la moitié du budget de l'Etat. Bien qu'il soit ouvertement promu par les partisans de la baisse des dépenses publiques, peu d'évaluations ont été produites sur ses incidences budgétaires pas plus que sur ses conséquences sur la qualité des services rendus, la création d'emplois, la préservation des savoir-faire et des compétences...

17 JUIN 2021 JOURNÉE D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

Le jeudi 17 juin, de 9h à minuit, six de nos propositions seront débattues en séance. L'examen en commission aura lieu au cours de la semaine précédente. L'ensemble des débats, en commission comme dans l'hémicycle, seront retransmis en direct sur le portail de l'Assemblée nationale et consultables librement par la suite. Pour les suivre et relayer le contenu des discussions, rendez-vous sur nos réseaux sociaux ! #InitiativesPCF

JUIN 2021 LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT

Ce nouveau projet de loi relatif à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement a été présenté en Conseil des ministres quelques jours seulement après le meurtre d'une fonctionnaire de police. Il s'inscrit à la suite d'une multiplication de lois dérogatoires au droit commun, et pérennise certaines mesures de la loi SILT de 2017 qui a succédé à l'état d'urgence mis en place après les attentats de 2015.



André
CHASSAIGNE
Président de groupe
député du Puy-de-Dôme



Alain BRUNEEL
député du Nord



Marie-George BUFFET
députée de Seine-Saint-Denis



Pierre DHARRÉVILLE
député des Bouches-du-Rhône



Jean-Paul DUFREGNE
député de l'Alier



Elsa FAUCILLON
députée des Hauts-de-Seine



Sébastien JUMEL
député de Seine-Maritime



Jean-Paul LECOQ
député de Seine-Maritime



Stéphane PEU
député de Seine-Saint-Denis

LES DÉPUTÉ.E.S PARTENAIRES DE NOTRE GROUPE



Moétaï
BROTHERSON
député de Polynésie



Manuëla
KÉCLARD-MONDÉSIR
députée de Martinique



Karine
LEBON
députée de la Réunion



Jean-Philippe
NILOR
député de Martinique



Gabriel
SERVILLE
député de Guyane



Fabien ROUSSEL
député du Nord



Hubert WULFRANC
député de Seine-Maritime



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



groupe-communiste.assemblee-nationale.fr

NOUS JOINDRE

✉ 126, rue de l'Université
75 007 Paris

@ groupe.gdr@assemblee-nationale.fr
01 40 63 60 81